

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-816581

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 13333		Société : RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : TERAZI Abdessamad		<input type="checkbox"/> Autre :	
Date de naissance : 25/09/1996			
Adresse : 198 D.P. Fendus G.H.17 ETG 4 APP.16 Casablanca			
Tél. : 0694530570		Total des frais engagés : 1500,00 Dhs	

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Docteur Mohamed SABOUNJI Spécialiste en Ophtalmologie 2, Avenue Lalla Asmae Tabriquet - SALE	
Cachet du médecin :	
Date de consultation : 07/09/2023	
Nom et prénom du malade : TERAZI Abdessamad Age: 28ans	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même, <input type="checkbox"/> Conjoint, <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : V.I de la Perte	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca, Le : 09/09/2023
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/05/2023	C3		300,-DH	INP : 1141122166 Mohamed SABOUNJI Ophthalmologie Assmae

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 SAN OPTICAL Salima Zabidegh Opticienne 07.07.117131	02 Septembre 2018	SPECIALE Z. AYEN Montant de la Facture 11: 05 37 86 3 VERRES 1.700,00 MONTURE 5.00,00 TOTAL: 6.700,00 IMP: 1165082917

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Opticienne Zebidegh
Opticienne Optométriste
Tél : 05 37 86 68 49 - 07 07 11 71 31

SALMA ZEBIDEGH
Opticienne Optométriste

Facture N°

Salé, le: 02 Septembre 2023

Mr (e): TERAZI A.BDESSA.M.A.D.

V.I

	SPH	CYL	AXE	PRIX
OD	-0.25	-0.75	145°	350,00
OG	-0.25	-1.00	180°	350,00

V.P

	SPH	CYL	AXE	PRIX
OD				
OG				

MONTURE	500,00
VERRES	700,00

TOTAL 1200,00

Arrêtée la présente facture à la somme de: mill. Deux cent
..... dinars

Sté. SAN OPTICAL
Opticienne Zebidegh
Tél: 05 37 86 68 49 - 07 07 11 71 31

📍 Mag N°40 Bis, Rue Massa, Hay Mohamedi Bettana, Salé - Maroc
📞 06 80 02 09 53 / 07 07 11 71 31 📩 sanoptical2000@gmail.com
ICE : 002635776000038 - IF : 47283841 - RC : 32625 - PATENTE : 28801470

Docteur Mohamed SABOUNJI

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la CATARACTE par PHACO

Angiographie - Laser

Lauréat de la Faculté de Médecine de Liège (Belgique)

Ancien Assistant au CHU de Liège

Membre des Sociétés Française et Belge

d'Ophtalmologie

الدكتور محمد الصابوني

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة الجلالة بالفاكتور

تصوير شبكة العين -أشعة الليزر

خريج كلية الطب بلجيك (بلجيكا)

طبيب اخصاصي سابقاً بالمستشفى الجامعي بلجيك

عضو الجمعيـن الفـرنـسيـة الـبلـجـيـكـيـة

لـطب وجـراـحة العـيـون

Salé, le.....02 septembre 2023

Mr TERAZI ABDESSAMAD

Monture + verres correcteurs Organiques Antireflets

Vision de loin :

OD = - 0.25 (- 0.75 à 145°)

OG = - 0.25 (- 1.00 à 180°)



Docteur Mohamed SABOUNJI
Spécialiste en Ophtalmologie
2, Avenue Lalla Asmae
Tabriquet - SALE
Tél: 05 37 86 30 90

2, شارع للأسماء - الشقة رقم 1 - تابريكت - سلا

2, Avenue Lalla Asmae - Appt 1 - Tabriquet - Salé

الهاتف : 05.37.86.30.90